

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 25 janvier 2022

Le Conseil Municipal de la Ville de BADONVILLER, régulièrement convoqué le 19 janvier 2022, s'est réuni dans les Grands Salons de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard MULLER, Maire.

Étaient présents : M. Éric TAVERNE, Mme Adeline CAPONE, M. Jean-Marie GOGLIONE, Adjoint ; M. Olivier BAPTISTE, Mmes Dominique BONNEROT, Laëtitia BOUSTOH, M. Régis CHOMEL DE JARNIEU, Mmes Maud DORÉ, Céline MICLO-OTTINGER, Catherine ROCH, M. Thierry TURBAN

Excusés : Mmes Stéphanie CROUZEL, Aurélie FRÉMONT, Cindy ROIMARMIER, M. Sylvain STRUB, Mme Peggy VINOT

Excusés avec pouvoir : MM. Lionel JOB, Marc SORATROI

Secrétaire de séance : Mme Adeline CAPONE

Le compte rendu du conseil municipal du 16 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

OBJET N°1 : GROUPE SCOLAIRE DE BADONVILLER – travaux divers de rénovation du bâtiment – demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2022

Monsieur le Maire indique que le groupe scolaire a fait l'objet d'une rénovation complète dans les années 1990.

Le préau a été équipé à cette époque d'un système de chauffage à air pulsé qui permet une utilisation tout au long de l'année. Cet équipement souffre toutefois d'une très mauvaise acoustique à laquelle la commune souhaite remédier.

Situé à l'entrée du groupe scolaire, il est à la jonction des écoles maternelle et élémentaire. C'est un lieu de passage obligé lors des entrées et sorties de classe. C'est aussi un lieu de détente des élèves lorsque la météo ne leur permet pas d'occuper la cour de récréation.

Il sert par ailleurs de lieu de rassemblement à diverses occasions (spectacles, fête de fin d'année scolaire), et de façon quotidienne comme point de départ des enfants accompagnés jusqu'à la cantine scolaire.

Monsieur le Maire envisage également de compléter les travaux d'isolation phonique par la mise en place d'un éclairage LED et la réfection de la toiture de l'entrée du groupe scolaire.

Le coût de l'investissement est estimé à 28 486.81 € HT.

Monsieur le Maire précise qu'un dossier de demande de subvention sera établi et déposé auprès des services de l'ETAT dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux - programmation 2022.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager des travaux de rénovation du bâtiment du groupe scolaire de BADONVILLER pour un coût estimé à 28 486.81 € HT,

SOLLICITE de l'ETAT l'attribution d'une aide financière au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux – programmation 2022.

OBJET N°2 : RESIDENCE AUTONOMIE L'ETOILE – travaux de remplacement des menuiseries extérieures du logement de la gardienne – demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2022

Monsieur le Maire indique que le bâtiment de la résidence autonomie l'ETOILE construit dans les années 1970 a été acquis en 2007 par la commune de BADONVILLER.
Toutes les menuiseries extérieures de la résidence ont été remplacées au cours de ces dernières années à l'exception de celles du logement de la gardienne situé au rez-de-chaussée du bâtiment.
Il est proposé d'équiper le logement de menuiseries PVC et de volets roulants à commande électrique.
Monsieur le Maire indique que le coût de cette opération est estimé à 7 713.64 € HT.
Il précise qu'un dossier de demande de subvention sera établi et déposé auprès des services de l'ETAT dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux - programmation 2022.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager des travaux de remplacement des menuiseries extérieures du logement de la gardienne de la résidence autonomie l'Etoile pour un coût estimé à 7 713.64 € HT,

SOLLICITE de l'ETAT l'attribution d'une aide financière au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux – programmation 2022.

OBJET N°3 : TRAVAUX DE VOIRIE – rue du Château d'eau et chemin de Raye-Terre – demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2022

Monsieur le Maire indique que les voiries de la rue du Château d'eau et du chemin de Raye-Terre sont fortement dégradées et qu'il convient d'engager des travaux de réfection consistant en un rabotage des enrobés existants, un reprofilage du fond de forme et la mise en place d'un enrobé 0/10.
Monsieur le Maire indique que le coût de cette opération est estimé à 99 215.00 € HT.
Il précise qu'un dossier de demande de subvention sera établi et déposé auprès des services de l'ETAT dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux - programmation 2022.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager des travaux de réfection des voiries de la rue du Château d'eau et du Chemin de Raye-Terre pour un coût estimé à 99 215.00 € HT,

SOLLICITE de l'ETAT l'attribution d'une aide financière au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux – programmation 2022.

OBJET N°4 : SERVICE D'ENTRETIEN DES LOCAUX COMMUNAUX – contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE de créer un emploi d'adjoint technique territorial non permanent à temps non complet d'une durée hebdomadaire de service de 6 heures pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au service d'entretien des locaux du groupe scolaire, et ce pour la période du 17 janvier 2022 au 13 février 2022 et du 21 février 2022 au 10 avril 2022,

LAISSE le soin à Monsieur le Maire d'établir et signer les contrats d'engagement correspondants.

OBJET N°5 : SERVICE TECHNIQUE – contrat à durée déterminée pour accroissement saisonnier d'activité

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE de créer un emploi d'adjoint technique territorial non permanent à temps non complet d'une durée hebdomadaire de service de 17 heures 30 pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité au service technique de la commune, et ce pour la période du 1^{er} février 2022 au 31 mars 2022,

LAISSE le soin à Monsieur le Maire d'établir et signer le contrat d'engagement correspondant.

OBJET N°6 : SECRETARIAT DE MAIRIE – contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe non permanent à temps non complet d'une durée hebdomadaire de service de 12 heures pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au secrétariat de mairie, et ce pour la période du 25 janvier 2022 au 31 mars 2022,

LAISSE le soin à Monsieur le Maire d'établir et signer le contrat d'engagement correspondant.

DIVERS :

-Par lettre du 21/12/2021, le commandant du groupement de gendarmerie départementale de Meurthe-et-Moselle a donné son accord pour le remplacement des portail et portillon de la caserne de BADONVILLER. Le devis établi par les ETS BONHOMME a été visé le 14/01/2022.

-Le conseil municipal retient l'offre établie par la société JL OUVERTURE pour le remplacement des menuiseries extérieures du logement de la gardienne de la résidence autonomie l'Etoile. Le coût des travaux fixé à 7 713.64 € HT inclut la fourniture et pose de menuiseries PVC et de volets roulants électriques. La commande des travaux sera confirmée à réception de la notification de subvention.

-Madame Maud DORÉ, Conseillère municipale, attire l'attention de la municipalité sur le non-fonctionnement de l'éclairage extérieur de l'Espace Mansuy. Une automatisation pourrait être envisagée pour sécuriser les sorties du bâtiment.

-Monsieur Thierry TURBAN, Conseiller municipal, interpelle la municipalité sur la situation de Madame Solène NICOLAS, animatrice à la médiathèque municipale. Monsieur le Maire indique que

Madame NICOLAS a fait le choix personnel de ne pas se faire vacciner contre la COVID 19. C'est la liberté de chacun. Aussi, elle réalise systématiquement des autotests de dépistage avant chaque ouverture au public de la médiathèque. La municipalité regrette que certains abonnés aient tenus à son encontre des propos déplacés quant à son refus de vaccination. Madame CROUZEL, Adjointe au Maire, est à l'écoute de Mme NICOLAS et l'accompagne au quotidien dans ses activités professionnelles. Avec la mise en œuvre du passe vaccinal, Madame NICOLAS envisagerait une rupture conventionnelle.

-Monsieur le Maire assure que la vidéoprotection fera l'objet d'une information et d'un débat en conseil municipal en présence de gendarmes spécialisés pour toutes les questions de sécurité.

-Monsieur Éric TAVERNE, Adjoint au Maire, informe le conseil de la commande passée auprès de la Sarl ALIZON de travaux de mise aux normes des installations électriques des locaux occupés par l'Office National des Forêts sis 32 rue Maréchal Foch (bureaux et logement compris) pour un coût de 1 830.00 € HT.

-Monsieur Jean-Marie GOGLIONE, Adjoint au Maire, indique que l'hébergement et la maintenance du site internet de la commune de BADONVILLER sont désormais assurés par un service spécifique de l'Association des maires ruraux de France : campagnol.fr.

-En fin de séance, la parole est donnée au public. Une auditrice interpelle Monsieur le Maire sur les nuisances olfactives récurrentes et anciennes de la méthanisation de la ferme WITTMANN située route de Bréménil. Il indique que la communauté de communes de Vezouze-en-Piémont a été saisie ; elle étudie actuellement le dossier et doit faire des préconisations techniques pour améliorer la situation (brûlage des gaz par exemple).